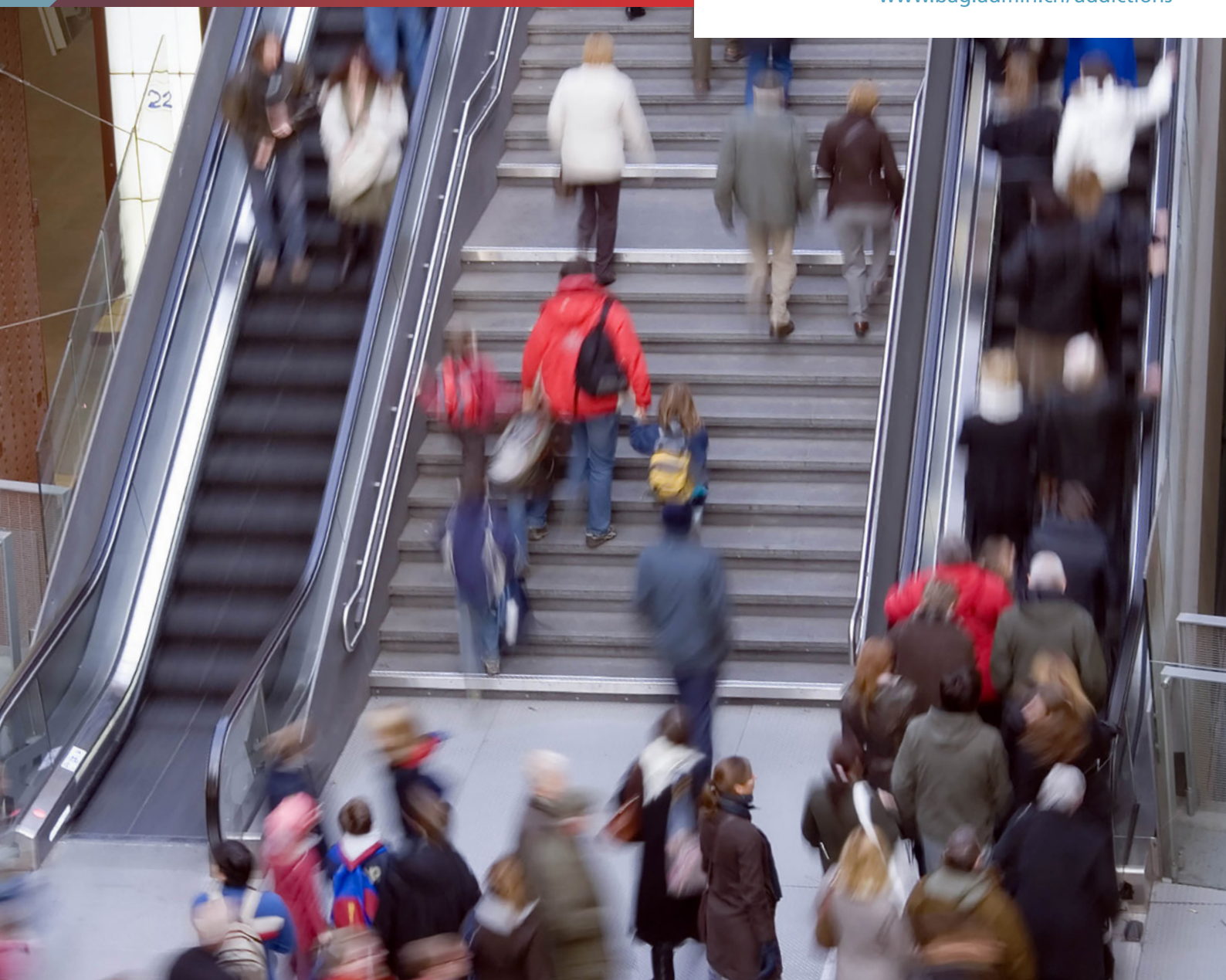


Rapport annuel 2018

ADDICTIONS Stratégie nationale Addictions
2017–2024
www.bag.admin.ch/addictions



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Eclairage sur l'égalité des chances

Dans le cadre de la stratégie du Conseil fédéral

Gesundheit | Santé
Sanità | Sanadad **2020**

- 3 Introduction
- 4 État de la mise en oeuvre de la stratégie et du plan de mesures
 - 1. Champ d'action
- 5 Promotion de la santé, prévention, repérage précoce
 - 2. Champ d'action
- 7 Thérapie et conseil
 - 3. Champ d'action
- 9 Réduction des risques et des dommages
 - 4. Champ d'action
- 10 Réglementation et exécution de la loi
 - 5. Champ d'action
- 11 Coordination et coopération
 - 6. Champ d'action
- 12 Connaissances
 - 7. Champ d'action
- 13 Sensibilisation et information
 - 8. Champ d'action
- 14 Politique internationale
- 15 Perspectives

Impressum

Éditeur : Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Date de publication : mai 2019

Versions linguistiques : cette publication est également disponible en allemand.

Source de l'image de couverture : iStock

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Unité de direction Santé publique

Division Prévention des maladies non transmissibles

Case postale, CH-3003 Berne

Téléphone : +41 (0)58 463 88 24

Courriel : sucht-addiction@bag.admin.ch

Internet : www.bag.admin.ch/addictions

Introduction

Avec la **stratégie nationale Addictions 2017–2024**, le Conseil fédéral vise non seulement à renforcer la prévention et le repérage précoce des addictions, mais aussi à garantir la pérennité du traitement des personnes présentant une dépendance. Dans le cadre de la stratégie du Conseil fédéral *Santé2020*, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a élaboré, en collaboration avec ses partenaires (offices fédéraux, cantons, organisations non gouvernementales [ONG]), la stratégie nationale Addictions. Menée sous l'égide de la stratégie *Santé2020*, elle poursuit la politique éprouvée des quatre piliers : prévention, thérapie, réduction des risques et répression.

La stratégie nationale Addictions crée la base nécessaire pour prendre des mesures portant sur d'autres formes d'addiction que celles liées à la drogue, à l'alcool et au tabac (p. ex. pharmacodépendance, utilisation excessive d'Internet ou encore pratique problématique des jeux d'argent). Elle repose sur un équilibre entre responsabilité individuelle et soutien aux personnes qui en ont besoin. À cet effet, un vaste cadre d'orientation et d'action général a été mis en place pour la première fois.

État de la mise en œuvre de la stratégie et du plan de mesures

La mise en œuvre de la stratégie nationale Addictions a commencé au début de 2017 et se déroule depuis lors comme prévu. Outre l'OFSP, de nombreux acteurs dans les domaines « Promotion de la santé, prévention, repérage précoce », « Thérapie et conseil », « Réduction des risques et des dommages » et « Réglementation et exécution de la loi » participent au processus de mise en œuvre.

Éclairage sur l'égalité des chances

Depuis 2018, les stratégies nationales Addictions et Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) ainsi que les mesures prévues pour la santé psychique sont mises en œuvre selon un thème prioritaire fixé annuellement. Les acteurs sont ainsi sensibilisés à différents thèmes et groupes cibles.

En 2018, la stratégie nationale Addictions a été mise en œuvre sous le **thème prioritaire « Égalité des chances en matière de santé »**. Les groupes cibles visés en priorité étaient les personnes issues de populations défavorisées du point de vue de la formation, les personnes ayant un revenu modeste voire inexistant et celles qui sont désavantagées sur le plan socio-économique à cause de leur langue ou de leur origine. L'OFSP a organisé en septembre 2018 une conférence des parties prenantes sur ce thème prioritaire. Un numéro de spectra a été dédié à ce thème et l'OFSP a publié une brochure axée sur les faits et chiffres. Concernant les paramètres de santé, on y constate des écarts importants, le plus souvent dus aux facteurs socio-économiques.



Brochure « Égalité des chances et santé »
PDF: www.bag.admin.ch

Pour les années 2019 à 2021, les thèmes prioritaires suivants ont été définis :
2019 « Phase de vie Vieillesse », 2020 « Phase de vie Enfance et adolescence »,
2021 « Phase de vie Adultes ».

Les activités réalisées jusqu'à la fin de 2018 sont présentées ci-après par champ d'action, tout comme les priorités fixées pour l'année 2019.

1. Champ d'action

Promotion de la santé, prévention, repérage précoce

L'accent dans ce champ d'action est mis sur la prévention des addictions et le repérage précoce des comportements liés aux addictions dans toutes les phases de la vie. En 2018, l'OFSP a conçu, avec d'autres acteurs, des bases pour les programmes cantonaux de prévention et organisé les plateformes régionales d'échange pour les cantons sur des thèmes transversaux. Afin de répondre au souhait de ces derniers, le thème de ces plateformes était, tant en Suisse alémanique qu'en Suisse romande, « Santé psychique et addictions ».

Mise en œuvre des programmes cantonaux de prévention

En 2018, 14 cantons ont mis en œuvre un programme de prévention des problèmes liés à l'alcool ou un plan d'action cantonal (autant qu'en 2017). Treize cantons ont introduit un programme de prévention du tabagisme (deux de moins qu'en 2017). Treize cantons n'ont pas de programme, mais prévoient des activités régulières dans le domaine de la prévention du tabagisme. Le canton de Soleure a poursuivi la prévention du tabagisme et des problèmes liés à l'alcool dans le cadre d'un programme de prévention des addictions (voir tableau).

Programme	Canton																										
	AG	AI	AR	BE	BL	BS	FR	GE	GL	GR	JU	LU	NE	NW	OW	SG	SH	SO	SZ	TG	TI	UR	VD	VS	ZG	ZH	
Prévention de l'abus d'alcool		x	x				x	x		x	x				x	x	x		x			x				x	x
Prévention du tabagisme	x				x	x	x				x		x			x		x		x	x				x	x	x

Aperçu des programmes cantonaux de prévention dans les domaines alcool et tabac

Détection et intervention précoce face aux risques d'addiction

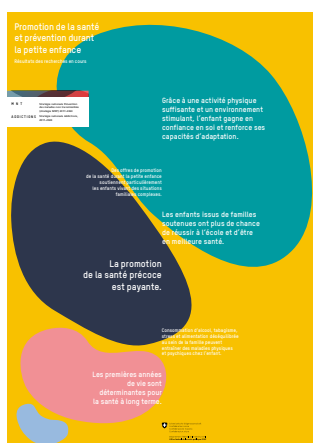
L'OFSP met au point un concept cadre sur la détection et l'intervention précoce (D+IP). Ce concept se base sur une analyse de la situation réalisée à l'aide d'entretiens avec des experts, destinée à montrer différentes activités D+IP (aux différentes étapes de la vie et en fonction des profils de risque). Il conçoit l'addiction dans un sens large (incluant les addictions comportementales, comme l'usage compulsif des médias sociaux) et prend en compte les problèmes psychiques et les maladies non transmissibles. Les personnes ou groupes en situation de vulnérabilité et les conditions-cadres défavorables y font l'objet d'une attention particulière. Le concept cadre renferme des bases et des aides pratiques pour la D+IP aux phases successives de l'existence et dans différents milieux de vie, ainsi que des exemples de projets à valeur illustrative. Il paraîtra en 2019.

Programme « éducation+santé Réseau Suisse »

L'OFSP poursuit le programme « éducation+santé Réseau Suisse » (é+s). Des mesures concrètes relevant de la D+IP ou axées sur la santé du corps enseignant ont été formulées en 2018, à partir de quatre rapports du groupe de travail « Santé psychique ». Conçue pour la prévention des addictions, la D+IP décrit comment le corps enseignant et les autres protagonistes peuvent procéder s'ils soupçonnent une évolution à risque chez un enfant. Elle inclut désormais la prévention des maladies psychiques.

Nouvelles bases pour la phase de vie Enfance et adolescence

Le document stratégique publié en août 2018, « Promotion de la santé et prévention durant la petite enfance », contient des bases scientifiques et des mesures (www.bag.admin.ch). L'OFSP en a extrait les principales informations et les a résumées dans un dépliant. L'accent est mis sur les familles en situation difficile et le réseautage des acteurs comme par exemple à l'interface entre la santé, le social et l'intégration. En novembre 2018, un colloque national a mis en évidence ces interfaces entre les domaines ainsi que les collaborations potentielles. Une étude mandatée en 2018 devra déterminer quelles sont les lacunes en termes de connaissance et de données. L'OFSP pourra ainsi publier en 2019 des recommandations relatives aux projets de recherche et aux prochaines étapes dans le domaine de la petite enfance.



Dépliant « Promotion de la santé et prévention durant la petite enfance »
PDF: www.bag.admin.ch

Priorités 2019

Le nouveau concept cadre sur la D+IP, ses objectifs et ses mesures sera lancé. Le modèle multifactoriel d'identification des risques sera présenté à la conférence des parties prenantes Addictions de mai 2019, avec des exemples pratiques D+IP auprès des personnes âgées. Un groupe de travail formation+santé poursuivra l'extension des activités D+IP à la santé psychique. Le thème « Santé psychique et vieillissement » sera discuté en septembre 2019 à l'occasion des plateformes régionales d'échange pour les cantons.

2. Champ d'action

Thérapie et conseil

L'accent du champ d'action 2 est mis sur des offres pour surmonter une addiction ou la maîtriser. Les offres de traitement et de conseil devront être adaptées aux besoins des personnes concernées. Il s'agit par ailleurs de prendre en compte les développements structurels et thématiques présents ou à venir, sur le plan du traitement comme du conseil. L'OFSP entend promouvoir les offres de traitement interdisciplinaires et les réseaux existants, et en vérifier les modalités de financement.

Nouvelles offres d'autogestion et de consultation

En 2018, l'OFSP, la Conférence nationale suisse des ligues de la santé, l'Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé et la Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions ont lancé la plateforme SELF. Celle-ci vise à donner un ancrage structurel à la promotion de l'autogestion lors d'addictions ou de maladies chroniques ou psychiques, ainsi qu'à renforcer les offres destinées aux malades et à leurs proches. Ses membres représentent des organisations actives dans la promotion de l'autogestion. Réunis à l'occasion du premier forum SELF à l'automne 2018 (www.bag.admin.ch), ils ont discuté des prochaines étapes. Un nouveau dépliant montre aux professionnels comment ils peuvent promouvoir l'autogestion auprès de leurs patients.



Dépliant « Promotion de l'autogestion lors de maladies chroniques et d'addictions »
PDF: www.bag.admin.ch

Le portail en ligne SafeZone.ch fournit un conseil aux personnes présentant une addiction, à leur famille et à leurs proches, aux professionnels ainsi qu'à toute personne intéressée. Les offres de consultation sont gratuites et anonymes. En 2018, les demandes de consultation par courriel ont enregistré une hausse d'environ 10 %, et le nombre de visites en ligne (www.infodrog.ch) a bondi de 25 %.

Dans le cadre du développement de la qualité, une étude a examiné les éléments efficaces lors des consultations en ligne. Les possibilités d'améliorations techniques du portail ont également été passées en revue.

Promotion de projets pour la « Prévention dans le domaine des soins »

Promotion Santé Suisse et l'OFSP ont élaboré, avec la participation d'autres acteurs, un concept visant à renforcer la prévention dans toute la chaîne de soins. Ce concept propose des critères spécifiques qui déterminent si et comment un projet peut être financé par le supplément de prime des caisses-maladie (www.promotionsante.ch). Les projets soutenus concernent les domaines des addictions, des MNT et de la santé psychique. Les premiers demandeurs ont pu soumettre leurs projets en 2018. Deux projets ont été approuvés dans le domaine des addictions (voir tableau). L'expérience acquise lors de la première série de subventions a amené à adapter le processus de sélection des projets.

Domaine	Nom du projet	Organisation
Addictions	dAS-Tool : traitement optimisé des problèmes liés à l'alcool grâce à l'autogestion assistée par des outils numériques	Santé bernoise
	Win Back Control : création, test, mise en réseau et évaluation d'une interface d'auto-assistance en ligne pour les comportements de jeu problématiques et pathologiques	Schweizer Institut für Sucht- und Gesundheitsforschung

Aperçu des projets approuvés en 2018 dans le domaine des addictions

Assurance qualité actualisée dans l'aide en cas d'addiction

La révision de la norme de qualité de l'OFSP pour le domaine des addictions, de la prévention et de la promotion de la santé (QuaThéDA) a débuté (www.quatheda.ch). L'objectif de la révision est d'adapter la norme QuaThéDA à la pratique tout en maintenant des standards de qualité élevés et l'amélioration continue du travail dans le domaine des addictions. Dans une optique d'assurance-qualité, la clientèle des institutions d'aide en cas d'addiction est invitée à dire tous les deux ans si elle est satisfaite des offres mises à sa disposition. En 2018, les institutions ont été à peu près aussi nombreuses à participer à l'enquête qu'en 2016. Le taux de satisfaction est généralement élevé. Les clients âgés de 40 ans et plus se disent plus satisfaits de l'offre, des conditions de vie dans les institutions ainsi que de la compétence de l'équipe soignante.

Promotion de l'intégration régionale de la médecine de l'addiction

L'OFSP a continué d'encourager la fructueuse collaboration avec les réseaux régionaux de médecine de l'addiction et a soutenu l'implantation de cette spécialité médicale dans les régions. Interface a évalué sur mandat de l'OFSP le site praticien-addiction.ch. Cette plateforme en ligne s'adresse aux médecins de famille et aux autres médecins de premier recours. L'évaluation a confirmé le besoin d'une telle plateforme. Interface recommande notamment dans son rapport d'accroître la notoriété de la plateforme et d'exploiter les potentiels de synergies (www.bag.admin.ch).

Priorités 2019

Dans le domaine de la promotion de l'auto-gestion en cas d'addictions et de maladies chroniques ou psychiques, les responsables de la plateforme SELF organiseront un deuxième forum en octobre 2019. Leur but est d'informer sur les mesures adoptées en 2019 et de mettre en œuvre d'autres recommandations du cadre de référence. En outre, Promotion Santé Suisse et l'OFSP encourageront des projets intégrant des aspects de prévention dans les soins de santé. Sur le plan de l'assurance qualité dans l'aide en matière d'addiction, la révision de QuaThéDA sera finalisée et la nouvelle norme publiée. La plateforme en ligne praticien-addiction.ch sera pérennisée, tandis que ses responsables et l'OFSP veilleront notamment à en accroître la notoriété.

3. Champ d'action

Réduction des risques et des dommages

L'accent du champ d'action 3 est mis sur les offres d'aide à bas seuil et sur l'atténuation des conséquences négatives liées aux addictions. La réduction des dommages est par ailleurs étendue, lorsque cela semble opportun, aux nouveaux modes de consommation ou aux comportements à risque.

Nouveauté pour la prévention des maladies transmissibles

Quiconque traite ou prend en charge des usagers de drogue dispose désormais de directives et feuilles d'information sur l'hépatite C. L'OFSP et Infodrog ont élaboré ces directives fondées sur des données probantes et sur la pratique, en collaboration avec des acteurs du domaine de la réduction des risques et de l'aide en cas d'addiction, de la gastro-entérologie et de l'infectiologie. L'OFSP les destine à tous les contextes de prise en charge et de traitement des usagers de drogue (cabinet médical, consultation en matière de dépendance, privation de liberté, etc.) (www.bag.admin.ch). Le but étant d'uniformiser le diagnostic, le traitement ainsi que la prise en charge, afin de combattre l'hépatite C et ses conséquences.

Concept de réduction des risques étendu

L'OFSP a élaboré avec d'autres acteurs un document de référence sur la réduction des risques dans l'aide en cas d'addiction. À cet effet, il s'est basé sur une enquête menée auprès des cantons ainsi que sur une recherche bibliographique portant sur l'offre existante et sur l'évolution de la réduction des risques dans l'aide en cas d'addiction. Le groupe d'accompagnement, dont font partie des experts des diverses substances addictives ainsi que des représentants des trois commissions fédérales compétentes, a fait le point de la situation et indiqué comment l'approche de la réduction des risques pourrait être étendue. Le rapport sera publié en 2019.

État de la réduction des risques en Suisse

Dans son rapport *Global state of harm reduction in Western Europe 2018*, l'organisation *Harm reduction international* propose un tour d'horizon de la réduction des risques dans le domaine des drogues illégales en Europe occidentale. Son rapport étudie de près la situation en Suisse, qui joue en Europe un rôle pionnier dans les mesures de réduction des risques. Toute une série de mesures importantes (p. ex. traitement avec prescription de médicaments de substitution, traitement avec prescription d'héroïne, échange de seringues, drug checking) sont en place. Il est frappant de voir que la Suisse romande et le Tessin sont en retrait ; les mesures de réduction des risques laissent à désirer dans les établissements de détention. Le rapport sera publié en 2019.

Priorités 2019

Dans une optique de prévention des maladies transmissibles, l'OFSP communiquera aux acteurs compétents ses directives relatives à la lutte contre l'hépatite C pour la prise en charge et le traitement. La vue d'ensemble ainsi que le rapport sur l'état de la réduction des risques en Suisse permettront à l'OFSP de fixer les futures priorités en matière de réduction des risques.

Réglementation et exécution de la loi

Le champ d'action 4 porte sur la mise en œuvre des lois en tenant compte des aspects sanitaires. Il s'agit ici d'analyser les effets du cadre légal sur la santé. Les cantons et les communes doivent être soutenus dans la mise en œuvre des réglementations. En outre, il convient de développer la collaboration entre les acteurs spécialisés dans l'aide en cas d'addiction et ceux actifs dans le domaine de la sécurité publique.

Progrès dans le domaine achats-tests d'alcool

L'Administration fédérale des douanes (AFD) a réalisé divers projets dans le domaine de la protection de la jeunesse. Près de 1200 achats-tests d'alcool ont notamment été effectués dans toute la Suisse, et le rapport annuel sur la pratique de ces achats-tests a été publié. En plus, l'AFD a conçu un dépliant de présentation pour le site www.jalk.ch (formation pour personnel de vente) et organisé des formations destinées au personnel de vente dans les grandes manifestations. Par ailleurs, une étude exploratoire a été réalisée sur la pratique des achats-tests, ainsi qu'une étude qualitative sur la mise en œuvre des dispositions relatives à la protection de la jeunesse. L'AFD a soutenu deux organisations actives au niveau national, Addiction Suisse et la Croix-Bleue Suisse, en concluant avec elles des contrats de prestations.

Effets de la LStup sur la santé

Quel est l'effet des mesures législatives et des autres conditions-cadres sur la santé ? La Commission fédérale pour les questions liées aux addictions (CFLA) a examiné la question dans un rapport rédigé à l'occasion des 10 ans de la loi sur les stupéfiants. Ce rapport examine, à la lumière des développements scientifiques et sociaux de la dernière décennie, si le droit en vigueur a permis d'atteindre le but énoncé dans la loi sur les stupéfiants (LStup). La CFLA y prend en compte tant les enjeux de la santé publique que ceux liés à la sécurité publique. En plus, après 1999 et 2008, la CFLA a publié un troisième document de mise à jour sur le cannabis, assorti de rapports complémentaires formulant, dans une optique de santé publique, des recommandations pour la politique en matière de cannabis.

Priorités 2019

L'AFD va poursuivre et intensifier ses efforts en matière de coordination avec les instances cantonales concernant les achats-tests dans le domaine de l'alcool. Elle renforcera également la formation du personnel de vente et la détection des substances interdites à la frontière suisse. La CFLA publiera et discutera ses rapports consacrés à la politique suisse en matière de drogue.

Coordination et coopération

L'accent du champ d'action 5 porte sur la mise en réseau des partenaires de la politique des addictions et sur la promotion des coopérations. Outre la coordination des activités, il s'agit de promouvoir la collaboration interdisciplinaire et de la renforcer par le biais de modèles de coopération.

Conférence nationale annuelle des parties prenantes Addictions

Outre l'OFSP, divers acteurs participent à la mise en œuvre de la stratégie nationale Addictions (offices fédéraux, cantons, ONG, associations professionnelles). En avril 2018, l'OFSP a mené la première réunion du comité des partenaires impliqués dans la politique des addictions. En septembre, l'OFSP a organisé la deuxième conférence nationale des parties prenantes, intitulée « Égalité des chances dans l'aide en cas d'addiction » (www.bag.admin.ch). Les experts présents œuvraient dans les champs d'action de l'aide en cas d'addiction et de la politique des addictions. Après des exposés consacrés aux addictions et à l'égalité des chances ont suivi des ateliers présentant des exemples pratiques. Il en est résulté de précieux échanges interdisciplinaires entre les participants.

Collaboration avec les délégués aux problèmes des addictions

La Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions (CDCA) s'est notamment prononcée sur l'ordonnance sur les jeux d'argent ainsi que sur l'article relatif aux essais pilotes permettant la consommation récréative de cannabis. À l'avenir, la CDCA s'intéressera de près à la protection des joueurs. Elle a créé à cet effet un groupe de travail interne. À la journée de la prévention dans le domaine des soins, la CDCA ainsi que l'Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé ont souligné l'importance d'une fructueuse collaboration, au niveau cantonal, entre la promotion de la santé et les addictions (et sa prévention).

Projets de prévention en matière d'alcool

Selon l'art. 43a de la loi sur l'alcool, la Confédération soutient chaque année des projets consacrés à la lutte contre la consommation problématique d'alcool. L'OFSP évalue les demandes en fonction de la pertinence et des effets escomptés du projet en question. En 2018, dix projets ont bénéficié d'un soutien financier (www.bag.admin.ch). Nombre de ces projets sont destinés à aider les jeunes ou les proches de personnes concernées.

Priorités 2019

Le groupe de travail « Coopération entre la police et les services sociaux en matière de drogues » mène une conférence en mars 2019. La deuxième réunion du comité des partenaires impliqués dans la politique des addictions aura lieu en automne 2019. En septembre 2019, l'OFSP et la Coordination politique des addictions organisent l'Académie des dépendances sur le thème « Human Enhancement ».

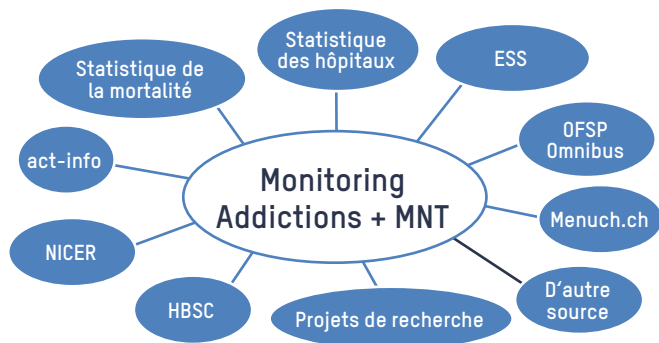
6. Champ d'action

Connaissances

Le champ d'action 6 vise à développer et à transmettre des connaissances sur les addictions. Il a également pour but de promouvoir les offres de formation et de perfectionnement destinées aux professionnels.

MonAM – nouveau système de monitoring

L'OFSP souhaite mieux visualiser et communiquer les données scientifiques. Pour ce faire, il a mis sur pied, avec l'Observatoire suisse de la santé (Obsan), la plateforme en ligne MonAM, qui regroupe des indicateurs sur le thème de l'addiction. Les sources de données comprennent les enquêtes de l'Office fédéral de la statistique et celles d'autres partenaires. La plateforme www.monam.ch, mise en ligne en automne 2018, sera étoffée jusqu'en 2020. L'OFSP a en outre publié diverses fiches d'information, par exemple sur la consommation de tabac et d'alcool pendant la grossesse, ou sur la prise de médicaments psychoactifs (www.bag.admin.ch).



Aperçu des sources de données de la plateforme en ligne MonAM

Comblent d'autres lacunes de connaissances

Le groupe d'experts sur la cyberaddiction a publié un rapport de synthèse consacré à l'utilisation problématique d'Internet en Suisse (www.bag.admin.ch). Il est nécessaire d'agir principalement dans les domaines du traitement, de la réduction des risques et de la formation continue. L'OFSP poursuivra ces travaux avec le groupe d'experts en 2019. Une analyse sur le thème de l'abus de médicaments définira et délimitera les concepts pertinents. Le rapport fournira également un état des lieux sur l'abus de médicaments en Suisse, afin d'identifier les domaines problématiques, ainsi que les lacunes en termes de connaissances et de recherches. Le rapport sera publié en 2019.

Nouvelle offre de formation initiale et continue dans le domaine des addictions

Depuis 2018, la Société suisse de médecine de l'addiction délivre le certificat de formation complémentaire en médecine de l'addiction. Les médecins issus de différentes disciplines et souhaitant effectuer une formation approfondie dans ce domaine peuvent acquérir ce titre. Ce nouveau certificat vise à renforcer, dans toutes les disciplines médicales, les compétences à prendre en charge les maladies de l'addiction. Les psychiatres et les psychothérapeutes peuvent obtenir en complément le titre de spécialiste en « psychiatrie et psychothérapie des addictions » (www.ssam-sapp.ch).

Analyse des marchés des drogues

L'Office fédéral de la police (fedpol) analyse les marchés des stupéfiants en Suisse, afin de comprendre ces marchés illégaux et d'évaluer les dangers potentiels des nouveaux développements. En collaboration avec les corps de police cantonaux et d'autres acteurs, fedpol a notamment suivi l'évolution du négoce de stupéfiants.

Priorités 2019

L'Obsan et l'OFSP mettront en ligne sur la plateforme MonAM la deuxième tranche d'indicateurs. Ils actualiseront ceux basés sur les données de l'enquête suisse sur la santé et de l'enquête suisse sur la santé des écoliers. L'analyse effectuée de l'abus de médicaments permettra d'identifier les mesures à prendre. Comme on en sait peu sur les coûts économiques dus aux comportements de type addictif, l'OFSP lancera une étude sur la question. Fedpol continuera de suivre la situation en Suisse dans le domaine du trafic illicite de stupéfiants, et poursuivra sa coopération avec les acteurs de la stratégie nationale Addictions.

Sensibilisation et information

Le champ d'action 7 vise à sensibiliser la population sur la question des addictions. Il convient à la fois d'informer les professionnels et le public sur les questions relatives aux addictions et à la prévention en la matière, et de sensibiliser les groupes à risque.

Concept de communication sur la stratégie nationale Addictions

L'OFSP a élaboré en 2018 un concept de communication comprenant 15 mesures spécifiques aux stratégies nationales Addictions et MNT. Il a également créé deux newsletters, une pour les cantons et l'autre pour les partenaires de la mise en œuvre. Au cœur des mesures de communication prévues se trouve une plateforme en ligne destinée aux partenaires, qui leur proposera des informations sur les thèmes des addictions et des MNT et leur permettra d'en échanger entre eux. La plateforme sera opérationnelle en 2020.

Achèvement de la campagne SmokeFree

En 2018, le groupe de pilotage de la campagne des partenaires SmokeFree, formé de représentants de la Confédération, des cantons et d'ONG, a poursuivi ses activités sous une forme réduite (www.smokefree.ch). En plus de deux séries d'affiches installées dans les gares au printemps et en automne 2018, la campagne s'est concentrée sur les médias sociaux. Il s'agissait d'aider les fumeurs désirant arrêter à passer l'acte, en les encourageant à solliciter de l'aide professionnelle. La campagne s'est achevée à la fin de 2018.



Logo de la campagne des partenaires SmokeFree 2014-2018

Actions dans le domaine de la prévention de l'abus d'alcool

En 2018, l'OFSP a continué de développer le site www.alcohol-facts.ch. Du matériel peut y être commandé ou téléchargé gratuitement. Pendant la semaine alcool, de nombreux partenaires ont mené de leur propre chef, des actions sous la devise « Combien ? ». En 2019, ce sont les associations spécialisées des trois grandes régions linguistiques qui organiseront une semaine alcool.

Priorités 2019

L'OFSP mettra en œuvre, conjointement avec ses partenaires, des mesures clés du concept de communication (p. ex. activités dans les médias sociaux, préparation de la plateforme en ligne des partenaires). Il s'agira de mieux établir et de faire connaître de leur public cible respectif les projets et les points de contact pour personnes exposées à un risque d'addiction (p. ex. service de conseil en ligne sur SafeZone.ch), ainsi que les offres destinées aux professionnels du domaine des addictions (p.ex. praticien-addiction.ch). Les associations spécialisées organiseront en mai 2019 la semaine alcool.

Politique internationale

Le champ d'action 8 est axé sur la défense d'intérêts et les échanges au niveau international. Il s'agit, d'une part, de représenter les intérêts de la Suisse au sein d'organisations internationales et, d'autre part, de poursuivre les échanges d'expériences et de connaissances.

Échanges sur les questions liées aux addictions

L'OFSP a présenté, lors de conférences internationales, les priorités de la politique suisse des addictions et s'est entretenu avec les autorités d'autres États des derniers développements et des nouveaux défis en la matière (p. ex. Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac d'octobre 2018). Le défi de la dépendance aux médias sociaux a été débattu lors d'une conférence à Berlin. Une conférence a aussi été organisée en Suisse romande sur l'addiction aux jeux d'argent.

Contact bilatéraux sur les questions liées aux addictions

En 2018 aussi, la Suisse a régulièrement échangé avec d'autres pays sur les questions liées à la politique des addictions. Lors de telles rencontres, les États partagent leurs connaissances et se soutiennent mutuellement dans la réalisation de leurs stratégies ou programmes nationaux. Par exemple, l'OFSP et des experts suisses des addictions ont réfléchi en commun à ces questions avec leurs homologues portugais durant l'université d'été de Porto (*summer school addiction*).

Collaboration avec l'OEDT

En février 2018, l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies (OEDT) et l'OFSP ont signé un programme de travail commun pour les années 2018 à 2020. Des échanges de savoir et d'expériences y sont également prévus sur les nouvelles substances psychoactives, sur les aspects sanitaires dans le domaine des drogues et sur la collecte des données. Cette collaboration permet aux experts suisses de participer aux groupes de travail thématiques et de mieux comprendre la politique européenne en matière de drogues.

Priorités 2019

Les échanges liés à la politique des addictions se poursuivront avec les autres pays (p. ex. dans le cadre de la politique extérieure suisse en matière de santé). Les contacts bilatéraux continueront également d'être cultivés dans ce domaine. La collaboration avec l'OEDT sera intensifiée, et la mise en œuvre du programme de travail commun adopté pour les années 2018 à 2020 se poursuivra.

Perspectives

Au regard de l'ensemble des champs d'action, les priorités pour 2019 sont les suivantes :

- Mettre en œuvre la stratégie nationale Addictions sous le **thème prioritaire 2019 « Phase de vie Vieillesse »**.
- Mener la **troisième conférence nationale des parties prenantes Addictions** conjointement avec la conférence des parties prenantes de la stratégie MNT sur le thème « Vieillir en bonne santé – une contradiction ? » (mai 2019). Il y sera question de la prise en charge ambulatoire et stationnaire des personnes âgées ayant un problème d'addiction. Infodrog et Pro Senectute Suisse collaboreront aussi à cet événement, et une brochure sera publiée sur ce thème.
- Appliquer des **mesures de communication** figurant dans concept de communication, telles que des activités sur les réseaux sociaux (OFSP, CDS, Promotion Santé Suisse, autres services fédéraux et autres acteurs ensemble).
- Démarrer les travaux de préparation pour le **thème prioritaire 2020 « Phase de vie Enfance et adolescence »** en collaboration avec le Réseau santé psychique.
- Réaliser une **évaluation intermédiaire** de la stratégie nationale Addictions à l'intention du Conseil fédéral et du mandant OFSP.